

l'honneur de Vous le faire observer, de 30. Confesseurs interdits ; encore même parmi les Curez qui s'en plaignent , il y en a plusieurs qui n'y ont point d'intérêts ; les uns sont seuls dans leurs Paroisses , les autres n'ont qu'un ou deux Ecclesiastiques qui ne sont point du nombre de ceux auxquels on n'a pas jugé à propos de renouveler les Pouvoirs : Où voit-on aussi cette prétendue consternation que l'on fait tant valoir ? Elle ne se trouve que dans ceux qui la publient , & qui cherchent à l'exciter par des Ecrits & par des discours remplis de calomnies & d'artifices.

En fut-il jamais un plus marqué , SIRE , que l'attention avec laquelle les Auteurs de la Lettre s'efforcent d'exciter la compassion des riches en faveur des Ecclesiastiques qui n'auront plus le pouvoir de confesser , ils les représentent comme s'ils alloient être réduits à la mendicité ? Le Ministère de la Penitence , ce Ministère si saint , qui doit être exercé avec des vûes si pures & si desintéressées , peut il donc jamais être une ressource à l'indigence ? Mais ce qui est de plus criminel , & ce qui pourroit devenir plus dangereux , c'est que dans cette même Lettre , dont les Copies sont déjà répandues à Paris , & qui sera bientôt imprimée comme la première , on cherche à intéresser les Pauvres , en leur annonçant que les aumônes qui leur étoient destinées , vont être portées aux Ecclesiastiques privés de leurs fonctions ; à quoy peut tendre un pareil discours , sinon à persuader à ceux qui sont dans le besoin , qu'ils ne doivent plus s'attendre aux secours qu'ils recevoient , & que c'est leur Archevêque qui fait tarir les sources sur lesquelles ils pouvoient compter.

Le Memoire des Curez n'est pas plus mesuré que leur Lettre , c'est une Satyre & une invective pleine d'aigreur & de faussetez contre la Constitution Unigenitus , & contre mon Instruction Pastorale ; je res-
pecte